

N°DCS2024_03_006

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 001-250102431-20240306-DCS2024_03_006-BF

Syndicat mixte
 Veyle Vivante

S²LO

Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 28
 (32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de Convocation : 23 mars 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X		Martial LOISY	Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Fabien RELAVE
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascal ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE		X		Pascal MANGUELIN	Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI	X				Philippe PERREAULT		X	
Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X		
Philippe POTTIER		X		Baptiste DAUJAT	Hubert SINARDET		X		
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Richard BOACHON
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET	X		Michel DUBOST
	Julien FARGEOT	X				Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD	X				Joël MONIER	X		Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X		Francis BOURGEOIS
Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X		
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Dominique MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi six mars, à vingt heures, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont-de-Veyle BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Adoption du Compte Administratif 2023

EXPOSE

Extrait du Compte Administratif (CA) dans les tableaux annexés :

- CA 2023 : section de fonctionnement ;
- CA 2023 : section d'investissement ;
- RAR 2023

Monsieur Baptiste DAUJAT expose le Compte Administratif 2023 et indique les résultats comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Réalisés de l'exercice	503 965.91 €	457 805.33 €	229 938.65 €	226 901.70 €	733 904.56 €	684 707.03 €
Résultats de l'exercice	46 160.58 €		3 036.95 €		49 197.53 €	
Résultats reportés	184 263.12 €		58 759.26 €		243 022.38 €	
Part affectée à l'investissement		25 052.26 €				25 052.26 €
Résultats cumulés de clôture	205 371.44 €		61 796.21 €		267 167.65 €	
Restes à réaliser			0 €	28 441.97 €		-28 441.97 €

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L2121-14 alinéas 2 et 3, L2121-31 ;

Vu la délibération n°DSC2023_03_016 du Comité Syndical en date du 08 mars 2023 approuvant Budget Primitif de l'année 2023 ;

Vu la tenue de la Commission Finances en date du 17 janvier 2024 ;

Vu la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Considérant que le Président du SMVV n'a pas le droit de prendre part au vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2023 tels que présenté sur la base des documents annexés.

Fait et délibéré à Pont-de-Veyle, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 08.03.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.